

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 30 JANVIER 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Procurations : 9

VOTES : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

N° 2024/1/2

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-quatre.

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali

Absents excusés :

ACHARD Liliane, BOREL Christian, CARRET Bruno, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, OLLIVIER Vincent, ROUX Lionel et SARRET Jean.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme BAILLE Juliette
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à Mme PARENT Michèle
M. LESBROS Pascal donne procuration à Mme VANDENABEELE Magali
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël
M. OLLIVIER Vincent donne procuration à M. CESTER Francis
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain
M. SARRET Jean donne procuration à M. LAURENT Nicolas

Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Transfert des emprunts de la commune de La Bâtie-Neuve à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que la compétence eau potable des communes de Brézières et de la Bâtie-Neuve a été transférée dans son intégralité à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance au 1^{er} janvier 2024 par délibération n°2023-6-5 du 10 octobre 2023.

Il précise que des emprunts ont été contractualisés par la commune de La Bâtie-Neuve afin de réaliser des travaux d'eau potable sur la commune. A la suite du transfert de la compétence eau potable, il y a donc lieu de transférer les emprunts en cours selon les modalités suivantes :

Organisme bancaire prêteur	N° de contrat	Montant (en €) (% communal de l'emprunt, le % restant étant déjà au nom de la CCSPVA)	Capital restant dû au 31/12/2023 (en €)	Date d'échéance
Caisse d'épargne CEPAC	ABO56882	250 000.00 (100%)	91 031.76	25 mars
Crédit Foncier de France	3589262P	469 724.51 (62.63%)	273 501.00	30 avril
Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	1352428	150 000.00 (100%)	110 940.58	15 septembre
Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	1352442	114 374.00 (39.02%)	106 779.61	15 septembre
Caisse d'épargne CEPAC	A292008V	175 000.00 (100%)	148 265.25	25 mars 25 juin 25 septembre 25 décembre

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à trente et une voix pour et une abstention :

- Approuve l'exposé du président.
- Approuve le transfert de l'emprunt mentionné ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 1^{er} février 2024
Et de la publication, le 06 février 2024

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.